

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 22 septembre 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

25

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

**Procurations :**

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. NETTI	à	M. MARTY
Mme CHACON	à	Mme RICO
M. MARIA	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BLIN
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

**Absents excusés :** Mme RASTOLL, M. BLAY

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>Département des</b> <b>Pyrénées-Orientales</b> <b>Commune de PORT-VENDRES</b> <b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>28 septembre 2023</b> <b>Trame Unique</b>	<b>CLASSEMENT ISSU</b> <b>DE LA</b> <b>NOMENCLATURE</b> <b>« ACTES »</b> <b>1.1</b>	<b>DELIBERATION</b> <b>MUNICIPALE</b> <b>N°73-2023</b>
<b>OBJET : REQUALIFICATION DES QUAIS JOLY, REPUBLIQUE ET FORGAS ET CREATION D'UNE PLACE CŒUR DE VILLE –RESULTAT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT- PASSATION DES MARCHES</b>		

Monsieur le Maire,

**INFORME** les membres de l'Assemblée Délibérante qu'un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de requalification des quais sur la Commune de Port-Vendres a été envoyé sur la plateforme Dématis, pour publication, le 21 juin 2023 et a été mis en ligne dans les supports suivants Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 26 juin 2023 (numéro d'annonce 2023/S120-379238). L'annonce a également été mise sur le site internet.

**PRECISE QUE** le cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du maître d'œuvre BE2T pour les lots :

- 1 « Voirie - Réseaux pluvial »,
- 2 « Réseaux Secs »
- 5 « Réseaux bornes à quais »

**FAIT SAVOIR QUE** comme l'autorise l'article R.2123-1 du code des marchés publics, les lots 3 « Mobilier Urbain – Aire de jeux », 4 « Espaces verts » et 6 « Pergola » feront l'objet d'une procédure de consultation « procédure petits lots ». En effet, le code autorise l'acheteur à recourir à une procédure adaptée pour passer un ou plusieurs lots d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ;
- b) Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 6 candidats avant le 24 juillet 2023 à 17 heures. Il est précisé qu'aucune offre n'est arrivée hors délai.

La Commission d'ouverture des plis s'est tenue le mardi 25 juillet 2023 à 09 h 00 en présence des membres de la commission d'appel d'offres. Les offres ont été ouvertes et les montants ont été enregistrés.

**DIT QUE** les offres ont ensuite été analysées par la Maîtrise d'œuvre BE2T par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230928-DCM73-2023-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2023  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

### **1)Le prix des prestations**

Le prix des prestations est apprécié au regard du Détail Quantitatif Estimatif et est noté sur 20 points et pondéré à 50%.

L'offre la moins-disante obtiendra la meilleure note. Les autres offres sont notées à partir de la formule de notation sélectionnée.

### **2)La valeur technique**

Les critères techniques appréciés au vu du mémoire qui est rendu contractuel, sont notés sur 20 points répartis comme suit (note pondérée à 50%) :

- Mémoire technique 5 points
- Phasage 5 points
- Réduction des nuisances 2 points
- Qualité des matériaux et produits 3 points
- Planning : 5 points

**PRECISE QUE** le Cabinet BE2T est venu présenter son analyse, à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2023 à 9h30. Lors de cette réunion, le Pouvoir Adjudicateur a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des travaux et les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) selon les différents lots.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante autorisant Monsieur le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Il vous est demandé de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les candidats et pour les montants désignés ci-dessous. Il est précisé que les offres retenues correspondent à l'évaluation du Maître d'œuvre à 1 % prés.

⇒ Lot 1 : Voirie – Réseaux Pluvial:

Candidat retenu : Entreprise COLAS  
14 avenue de la Côte Vermeille  
Zone Artisanale  
66300 THUIR

Montant HT de base :	3.437.001,19 €
PSE 1 retenue HT « Pierres naturelles » :	41.896,40 €

⇒ Lot 2 : Réseaux Secs :

Candidat retenu : SARL ARELEC TP  
ZA Matemale  
Carrer del Gremi  
66740 VILLELONGUE DELS MONTS

Montant HT de base :	919.825,00 €
PSE 1 retenue HT « spots au sol pour traversée » :	60.675,00 €
PSE 2 retenue HT « spots pour pergola » :	23.910,00 €

Accusé de réception en préfecture  
066-216601100-230221-PPD  
Date de télétransmission : 06/10/2023  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

⇒ Lot 5 : Réseaux Bornes à quais :

Candidat retenu : SAS Citéos  
Mandataire du groupement Citéos/Arelec TP  
650 rue Jean Baptiste BIOT  
66000 Perpignan

Montant HT de base : 454.264,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 abstention (Monsieur Eric PAGET-BLANC)

## DECIDE

**D'ENTERINER** le choix de la Commission d'Appel d'Offres

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à passer les marchés de travaux

**Lot 1 : Voirie – Réseaux Pluvial**: Entreprise COLAS

Montant HT de base : 3.437.001,19 €

PSE 1 retenue HT « Pierres naturelles » : 41.896,40 €

**Lot 2 : Réseaux Secs : SARL ARELEC TP**

Montant HT de base : 919.825,00 €

PSE 1 retenue HT « spots au sol pour traversée » : 60.675,00 €

PSE 2 retenue HT « spots pour pergola » 23.910,00 €

**Lot 5 : Réseaux Bornes à quais : SAS Citéos**

Montant HT de base : 454.264,00 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché de travaux.

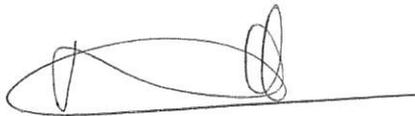
**DIT QUE** les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY

La Secrétaire de séance  
Brigitte MARTELL



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le : 06 octobre 2023

et publication ou notification du : 06 octobre 2023

Affichée du : 06 octobre 2023 au : 06 décembre 2023

Publication sur le site internet de la ville le : 06 octobre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230928-DCM73-2023-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2023  
Date de réception préfecture : 06/10/2023